

## COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE L'ACADÉMIE DE NICE ET LE LAND DE BAVIÈRE

### *Échange scolaire avec accueil dans les familles sur le principe de la réciprocité*

#### Information aux familles

#### Informations préalables sur le programme Brigitte Sauzay :

Conformément au BOEN n°41 du 29 octobre 2020 NOR : MENC2027312N, note de service du 16-10-2020 MENJS - DREIC B2

Pour le programme Brigitte Sauzay, la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant est fixée à :

une durée de **3 mois** consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) **pour les élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>**

une durée de **2 mois** consécutifs (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) **pour les élèves de 4<sup>ème</sup> s'ils le souhaitent.**

L'échange doit impérativement revêtir un caractère effectif de **réciprocité** (les séjours en Allemagne et en France doivent être de même durée).

L'OFAJ peut accorder, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, une subvention pour les frais de transport.

Cette subvention ne pourra être accordée que si les conditions de durée du séjour inscrite au BOEN ont été respectées.

Si, en accord avec votre correspondant vous décidez d'une durée différente de celle inscrite au BOEN (exemple : séjour de 2 mois pour un élève de seconde), la subvention ne pourra pas être demandée.

Les inscriptions pour les demandes de subvention, se font en ligne sur la plateforme dédiée de l'OFAJ, directement par les parents et l'élève en suivant le lien : <https://sauzay.ofaj.org/login>

#### Informations générales sur le programme d'échange avec la Bavière :

Les programmes d'échange individuel Brigitte Sauzay et Voltaire doivent permettre à des élèves français et allemands de vivre dans l'autre pays et d'assister aux cours dans l'école de son partenaire.

Une des caractéristiques principales de ce programme est l'obligation d'assiduité scolaire dans le pays partenaire. Les contenus pédagogiques étant difficilement comparables d'un pays à l'autre, les équipes pédagogiques devront trouver des solutions de suivi adaptées, pour qu'au retour la réintégration de l'élève se fasse dans les meilleures conditions.

L'autre point important est constitué par la vie dans la famille d'accueil qui requiert de la part des élèves participants, une réelle ouverture d'esprit et, de la part des familles, une tolérance réciproque pour les différences culturelles.

Les élèves de troisième devant passer les épreuves terminales du brevet des collèges ont la possibilité de les passer dans leur académie d'origine, lors de la session de rattrapage en septembre et ainsi ils ne sont pas être obligés d'interrompre leur mobilité hors du territoire français.

Il peut également être envisagé qu'ils se rapprochent d'un établissement français à l'étranger, dûment habilité à être centre d'examen, pour y passer les épreuves lors de la session normale de juin. Le chef d'établissement et l'équipe pédagogique sont invités à envisager et régler toutes ces questions avec les élèves et leur famille avant la réalisation de la mobilité. ([Circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011 sur l'encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée](#))

À titre exceptionnel et dans le cadre du partenariat éducatif avec le land de Bavière, l'Académie de Nice propose aux élèves intéressés une aide à la recherche d'un partenaire dans cette région d'Allemagne.

Les candidatures acceptées dépendent du nombre et de la qualité du cadre d'accueil proposé par le partenaire bavarois. Le plus important est de respecter la concordance des candidatures : âge, loisirs, centres d'intérêts, souhaits particuliers, difficultés singulières (allergies...)

Au niveau pédagogique, un contrat d'études sera établi par les établissements d'origine et d'accueil et fixera les objectifs généraux et spécifiques de la période de mobilité, la participation aux cours et l'évaluation finale. ([Circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011 sur l'encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée](#))

### **L'agenda des phases du programme SAUZAY avec notre partenaire le Bayerischer Jugendring :**

**16 janvier 2022** : dates limite de réception des dossiers de candidature à la DRAREIC  
7 au 11 février 2022 : comité de Jumelage DRAREIC/BJR  
7 au 11 mars 2022 : communication des résultats et envoi des dossiers aux familles  
**26 mars 2022** : réunion obligatoire des familles à Nice - remise du livret de conseils

### **Périodes d'échanges :**

7 mai au 2 juillet 2022 : Séjour en Bavière des élèves français en mobilité de 2 mois  
7 mai au 30 juillet 2022 : Séjour en Bavière des élèves français en mobilité de 3 mois

27 août au 22 octobre 2022 : Séjour sur l'académie de Nice des élèves bavarois en mobilité de 2 mois

27 août au 19 novembre 2022 : Séjour sur l'académie de Nice des élèves bavarois en mobilité de 3 mois

### **Arrivée et départ :**

Pour des raisons juridiques et administratives, le rectorat de Nice ne peut organiser de voyage de groupe. Nous nous efforcerons, cependant, de vous communiquer des propositions de vols intéressantes, pour permettre au plus grand nombre possible d'élèves de partir en avion pour Munich le même jour et être accompagnés d'un professeur volontaire.

### **Coût du séjour :**

S'agissant d'un échange entre familles, les élèves sont logés, nourris, blanchis par la famille d'accueil, sur le principe de la réciprocité. Pour la durée du séjour en Allemagne, il convient néanmoins de prévoir une réserve d'argent de poche suffisante pour votre enfant.

### **Qualités requises pour un dépôt de candidature :**

Les élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou de première apprenant l'allemand depuis au moins deux ans peuvent se porter candidats. Les connaissances en allemand doivent être suffisantes pour permettre, après une nécessaire phase d'adaptation, une participation normale aux cours dans le pays d'accueil. Les candidats doivent également faire preuve d'ouverture d'esprit et d'autonomie, et doivent être prêts à s'adapter à un autre mode de vie et à une autre culture.

Afin de pouvoir suivre sereinement la scolarité en Allemagne, puis après les semaines d'absence, réintégrer sans difficultés particulières sa classe d'origine, les candidats devraient faire preuve d'un niveau scolaire adapté. Après avoir identifié une famille et un établissement d'accueil, les candidats doivent adresser une demande d'absence exceptionnelle à leur chef d'établissement. A leur retour, les élèves réintègrent leur classe d'origine sans formalité particulière.

### **Procédure de candidature :**

**Une copie du dossier complet de candidature de votre enfant doit être mis à la disposition de son établissement scolaire. Pour la validation de la candidature, deux documents sont particulièrement importants : d'une part, la lettre de recommandation du collège ou lycée d'envoi, et d'autre part, dans le respect du principe de réciprocité, la convention par laquelle l'établissement scolaire français s'engage à accueillir l'élève allemand et à nommer un professeur référent. Ce dernier point est particulièrement décisif pour la validation de la candidature.**

**Les professeurs sont priés de traduire ces deux documents à destination de l'établissement scolaire allemand partenaire.**

Les dossiers de candidature **incomplets ne seront pas retenus** : il est fortement recommandé de bien compléter tous les formulaires et de joindre toutes les photocopies et photographies requises.

### **Dossier d'inscription :**

Les documents suivants doivent impérativement parvenir au service de la DRAREIC au rectorat de Nice **avant le 16 janvier 2022 (Brigitte Sauzay)** en version numérique à l'aide des **PDF modifiables** fournis, à l'adresse courriel suivante : [ce.drareic@region-academique-paca.fr](mailto:ce.drareic@region-academique-paca.fr)

Une version papier peut être envoyée si besoin pour le formulaire de santé sous pli cacheté à l'adresse suivante : Rectorat de Nice – DRAREIC

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cédex 2

- 1 exemplaire du résumé de la fiche de renseignements personnels en allemand,
- 1 exemplaire de la fiche de renseignements personnels avec la signature du responsable légal et du candidat avec photo d'identité,
- 1 exemplaire du formulaire de santé,
- 1 exemplaire d'une fiche (A4) scannée regroupant des photos de la famille, des amis, de la maison, des alentours et de l'école en couleurs, de bonne qualité,
- 1 exemplaire de la lettre de présentation en allemand à destination de la famille allemande, dans laquelle vous présentez les membres de votre famille (âge, leurs passe-temps), vos passe-temps favoris, vos tâches domestiques, votre lieu d'habitation, votre école et la durée et

mode de trajet jusqu'à l'école ; par ailleurs, parlez de vos attentes vis-à-vis de votre partenaire et de votre séjour,

- 1 exemplaire de la lettre des parents qui expliquent pourquoi et comment ils souhaitent engager leur enfant et leur famille dans un échange Sauzay,
- 1 exemplaire du code de conduite signé par l'élève,
- 1 exemplaire de l'attestation du transfert de la garde de l'enfant à la famille d'accueil,
- 1 exemplaire du consentement à la collecte et à la protection des renseignements personnels,
- 1 exemplaire de convention d'accueil d'un élève étranger par l'établissement français,
- 1 exemplaire du contrat d'étude à préparer par le professeur d'allemand en coopération avec les autres professeurs de l'élève (voir exemple document 9 ou dans le B.O du 25 août 2011 ([Circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011 sur l'encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée](#)),
- 1 exemplaire de recommandation de la part de votre établissement (de façon informelle, si possible en allemand),
- 1 exemplaire du dernier bulletin de notes disponible.

Pour chaque dossier, prière de classer les documents dans l'ordre suivant :

- Résumé du dossier (document 2)
- Fiche d'inscription avec photo (document 3)
- Formulaire santé (document 4)
- Dossier photos (document 5)
- Lettre de l'élève destinée au/à la partenaire & lettre des parents destinée à la famille (document 6)
- Code de conduite (document 7)
- Attestation du transfert de la garde de l'enfant à la famille d'accueil (document 8)
- Consentement à la collecte et à la protection des renseignements personnels (document 9)
- Convention d'accueil (document 10)
- Contrat d'étude (document 11)
- Compléments d'information (document 12)
- Recommandation de l'école et bulletin de notes (document 13)

### **Sortie du territoire :**

Conformément aux préconisations de la circulaire N° 2011-116 du 3-8-2011 relative aux partenariats scolaires et aux sorties scolaires et à la circulaire du ministère de l'intérieur INTD123786C, votre enfant devra, avant son départ, être muni des documents suivants :

Titre certifiant leur identité (carte nationale d'identité ou passeport). Les élèves ressortissants d'États tiers à l'Union européenne doivent être en possession d'un document de circulation pour étranger mineur s'ils sont nés à l'étranger (DCEM) ou d'un titre d'identité républicain (TIR) s'ils sont nés en France.

Carte européenne d'assurance maladie individuelle et nominative.

Attestation d'assurance de responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger, dont la souscription est recommandée pour la durée du séjour.

L'autorisation parentale de sortie du territoire (AST) 4 pour la participation d'élèves mineurs à une sortie ou déplacement scolaire, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire, que la mobilité soit collective ou individuelle (mesure effective depuis le 15 janvier 2017) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Déclarations à faire par l'établissement scolaire pour la mobilité :

\*Déclaration du déplacement sur Esterel par le chef d'établissement

\*Être inscrit sur la plateforme Ariane par l'établissement :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>